

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juillet 2014

L' an 2014 et le 10 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles

Excusés :M. RANNOU Mickaël, Mme GERVAIS Stéphanie

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 03/07/2014

Date d'affichage : 03/07/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 11/07/2014

A été nommé(e) secrétaire : BOURGEOIS Brigitte

Objet(s) des délibérations

Devis réhabilitation logements communaux

réf : 10-07-2014-01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la réhabilitation des logements communaux. Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide de retenir :

- pour les salle de bains et les travaux électrique, le devis de M. ROCHER Jean-Yves pour un montant de 7 662,60 € HT
- pour la fourniture et la pose de volets roulants, le devis de M.HUREL Martial pour un montant de 10 362 € ainsi que le devis complémentaire de 330 € HT.

Mise en place de stop à l'intersection rue de la Noé et rue des Bordeaux

réf : 10-07-2014-02

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place 2 stops à l'intersection de la rue de la Noé avec la rue des Bordeaux tout en conservant le stop de la rue des Bordeaux.

Le Conseil Municipal décide de demander une étude complémentaire.

Subvention pour l'association mutualisation des Animations du Comice de Malicorne

réf : 10-07-2014-03

Le Maire explique au Conseil Municipal que la journée terre, organisée par le MACOM (Mutualisation des animations du comice de Malicorne) se déroula sur le terrain d'un agriculteur de Bousse le dimanche 7 septembre toute la journée.

Une demande de subvention de 0,40€ par habitant est demandé pour la manifestation agricole. Soit la somme de 502,40€ afin de faire fonctionner le MACOM pour pérenniser le comice.

Le Conseil Municipal accorde cette subvention, les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget 2014.

Fournitures d'équipements de protection individuels - convention de groupement de commande

réf : 10-07-2014-04

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 8 du code des marchés publics permet la constitution de groupement de commandes entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières/Vègre, Auvers le Hamon, Avoise, Le Bailleul, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé/Sarthe, Précigné, Sablé/Sarthe, Solesmes, Souvigné/Sarthe, Vion, de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe et du CCAS de Sablé/Sarthe pour la fourniture d'équipements de protection individuels

Le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur le Maire de la ville de Sablé, ou son représentant, coordonnateur du groupement
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir

Indemnités élections

réf : 10-07-2014-05

Des indemnités sont versées à la commune par l'État pour l'organisation des diverses élections. Le Conseil Municipal décide de les reverser à Madame Audrey CHAIGNON, secrétaire de Mairie, qui en assure le travail.

Tarifs garderie scolaire

réf : 10-07-2014-06

Suite à la commission affaires scolaires, il est proposé qu'à compter de la rentrée 2014-2015 le tarif de la garderie scolaire soit le suivant :

- Forfait annuel pour les permanents (5 fois par semaine)
 - 1 enfant : 11€
 - 2 enfants : 14,70€
 - 3 enfants et plus : 18,40€
- Prix de la séquence, applicable dès la première séquence : 1€

De plus, la garderie sera mise en place le mercredi matin de 11h45 à 12h30.

Le Conseil Municipal valide ces tarifs.

Mis en place d'une caution tri des déchets à la salle polyvalente

réf : 10-07-2014-07

Les déchets n'étant que peu triés lors des locations de la salle polyvalente, il est proposé de mettre en place une caution afin d'inciter à plus de civisme. Le Conseil Municipal décide de l'instauration d'une caution pour le tri des déchets et fixe le montant à 100€.

Création de postes CAE-CUI

réf : 10-07-2014-08

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2014. Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription des contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le Maire propose de l'autoriser à signer les conventions; et le contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, près en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif "contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi".
- DECIDE de créer un poste d'aide de cuisine polyvalent dans le cadre du dispositif "contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi".
- PRECISE que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le MAire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle

emploi pour ces recrutements.

Personnel communal - création de poste

réf : 10-07-2014-09

Le Maire informe le Conseil Municipal que Bernard Pottier a été reçu en promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le poste correspondant et de fermer son poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 11 juillet 2014.

GRDF : redevance occupation du domaine communal

réf : 10-07-2014-10

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le montant de la redevance occupation du domaine communal est de 226€ pour 2014. Le Conseil Municipal valide ce montant.

Achat sèche mains école

réf : 10-07-2014-11

Afin de réaliser des économies en papier, de limiter les déchets et les toilettes bouchées, Monsieur le Maire propose l'achat de 3 sèche mains pour l'école.

Après discussions, le devis de l'entreprise MCR est validé pour un montant de 3063,90€

Travaux entrée école

réf : 11-07-2014-12

Le Conseil Municipal accepte qu'une nouvelle entrée soit créée à l'école avec l'installation de 2 portillons par nos soins et le devis de 310,70€ TTC d'Espace Emeraude.

Personnel communal - vacances

réf : 10-07-2014-13

Dans le but de faire des économies sur les coûts de l'État Civil, le Maire et les adjoints propose d'assurer les astreintes et les vacances funéraires lors des absence du policier municipal. Mme Chaudemanche ne percevra plus les indemnités d'astreintes à compter du 11 juillet 2014.

Achat divers - école

réf : 10-07-2014-14

Besoins pour l'école :

- 2 bureaux pour un montant de 124,14 € TTC
- 3 tabourets à roulettes : 250,50 € TTC
- 1 coupe pain : 183,90 € TTC
- 1 spatule : 8,16€ TTC
- 1 malette PPMS : 83,64 € TTC

Le Conseil Municipal accepte ces achats.

Personnel communal - régime indemnitaire

réf : 10-07-2014-15

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité d'administration et de technicité mensuelle coefficient 4 avait été mise en place au 1er mars 2010.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide qu'à partir du 11 juillet 2014, Mme Chaudemanche Brigitte percevra cette indemnité avec un coefficient de 6.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 11/07/2014
Le Maire
Éric DAVID